

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/02/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION PASSERELLE SUR SEINE PIETONS/CYCLES RELIANT LES COMMUNES DE POISSY ET CARRIERES-SOUS-POISSY : MODIFICATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
--	------------------------------------

07/02/2025

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 107

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à AIT Eddie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à BOURE Denis
FAVROU Paulette a donné pouvoir à MERY Philippe
GIRAUD Lionel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne

MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PLACET Evelyne a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine, OURS-PRISBIL Gérard, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

120 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

MERY Philippe

12 ABSTENTION :

CHARBIT Jean-Christophe, DE PORTES Sophie, LAVIGOGNE Jacky, LONGEAULT François, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, POURCHE Fabrice, REYNAUD-LEGER Jocelyne, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël

1 NE PREND PAS PART :

MADEC Isabelle

EXPOSE

La réalisation d'un franchissement de la Seine entre les communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy s'inscrit dans un projet plus vaste relatif à l'aménagement et la valorisation des berges de Seine, porté depuis 2010, par le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) avec l'appui de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Le pont existant franchissant la Seine (la RD190) ne comportant que deux voies de circulation automobile dans chaque sens, sans espace dédié à la circulation des vélos, rend la circulation cycliste peu sécurisée et crée donc une véritable coupure.

Ainsi le projet de passerelle en circulation mixte (vélo et piéton), d'une longueur d'environ 425 mètres, entre Poissy et Carrières-sous-Poissy doit permettre de créer un nouveau franchissement du fleuve dédié aux modes actifs pour relier les deux communes et ainsi favoriser la marche à pied et l'usage du vélo. Elle permettra notamment le rabattement de l'ensemble de la boucle de Chanteloup vers le pôle gare de Poissy, terminus du RER A et desservi par le RER E en 2027, et également la desserte de nombreux emplois et équipements scolaires, commerciaux et de loisirs :

- Sur la rive gauche, côté Poissy, l'aménagement sera prolongé jusqu'au pôle gare de Poissy où du stationnement vélo est prévu pour permettre l'intermodalité vélos - transports collectifs ;
- Sur la rive droite, côté Carrières-sous-Poissy, le projet prévoit un raccordement avec la rue de la Reine Blanche et une liaison au chemin de halage existant.

Le revêtement de la passerelle sera adapté à la circulation des vélos et un éclairage fonctionnel est prévu. Le tracé de l'ouvrage empruntera celui de l'ancien pont de Poissy dont les vestiges des piles seront conservés, rénovés, et mis en valeur par un éclairage architectural spécifique. De nouvelles piles indépendantes de ces vestiges assureront les appuis de la passerelle.

Le montant prévisionnel de l'opération (études, rémunération du mandataire et travaux), approuvé par délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018, a été estimé à 18 600 000 €HT, soit 22 880 000 €TTC, réparti comme suit :

- Communauté urbaine : réalisation de la passerelle, confortement des vestiges, de l'accès au chemin de halage et de l'îlot Robinson, pour un montant de travaux et d'études de 17 550 429 €HT (94,4 %), réduit à 5 848 848 €, après déduction des différentes aides de l'Etat, de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines,
- SMSO : réalisation de la zone de compensation, pour un montant de travaux et d'études de 1 049 571 €HT (5,6 %).

Le Conseil communautaire du 27 septembre 2018 a également approuvé le transfert de la maîtrise d'ouvrage au SMSO.

La Communauté urbaine a conclu, le 11 octobre 2023, une convention d'attribution d'un fonds de concours avec les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy. Celles-ci verseront à la Communauté urbaine les fonds de concours suivants :

- Poissy : 467 445 €,
- Carrières-sous-Poissy : 200 000 €.

Cependant, afin de tenir compte de l'évolution des principaux indices de prix applicables aux travaux, le montant prévisionnel de l'opération a fait l'objet d'une augmentation, le portant ainsi à 19 900 000 €HT, soit 24 480 000 €TTC, approuvée par délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2019, dont 5 633 259 €HT à la charge de la Communauté urbaine.

Par la suite, les études se sont poursuivies et ont abouti à l'obtention en octobre 2023 des permis de construire et d'aménager.

Une première consultation des entreprises relative aux marchés de travaux a été effectuée au cours du second semestre 2023. Les offres reçues, significativement supérieures au montant prévisionnel de l'opération, ont conduit la Commission d'appel d'offres du SMSO de janvier 2024 à déclarer la procédure sans suite.

Une procédure négociée a ainsi été lancée fin février 2024. Les offres reçues fin juin 2024 et les négociations qui ont suivi jusqu'à début novembre 2024 conduisent à une réévaluation du montant prévisionnel de l'opération afin de le porter à 26 970 000 €HT (32 364 000 €TTC), réparti comme suit :

- Travaux : 23 316 947 €HT
- Etudes : 2 869 053 €HT
- Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (EPAMSA) : 784 000 €HT

L'évolution significative à la hausse s'explique principalement par celle des indices de prix depuis 2019, et par les difficultés de réalisation des travaux dans le lit du fleuve qui renchérissent le coût de l'ouvrage.

A la suite de cette évolution du montant prévisionnel de l'opération, un nouveau tour des financeurs a été réalisé par les maîtres d'ouvrage :

- Le Département des Yvelines, par un courrier du 28 juin 2024, a confirmé augmenter sa participation de 1 782 500 € au moyen d'une réaffectation de crédits inscrits au Contrat Yvelines Territoires ;
- La Région Île-de-France, par un courrier du 5 août 2024, a accepté le principe d'un financement complémentaire dans le cadre de la réalisation du Réseau Vélo Île-de-France, puisque la passerelle constitue le point de jonction entre les itinéraires V5 (Paris-Poissy) et V7 (Paris-Mantes). Le montant de ce financement complémentaire est estimé à 1 500 000 € ;
- L'Etat a été sollicité par courrier début décembre 2024, et a confirmé pouvoir participer entre 1 000 000 € et 1 300 000 € au titre de l'accompagnement à la mise en place des Zones à Faibles Emissions (Fonds Vert) ;
- Au titre du bloc local :
 - o Les communes concernées par le projet (Poissy et Carrières-sous-Poissy) acceptent d'augmenter leur participation à due proportion de la hausse du montant prévisionnel et à prendre en charge l'éclairage architectural des vestiges, soit une augmentation de 272 555 €HT pour Poissy et 180 000 €HT pour Carrières-sous-Poissy ;
 - o Le SMSO accepte d'augmenter sa participation à due proportion également, soit une hausse de 125 259 €.
 - o La Communauté urbaine : la participation communautaire est augmentée de 1 995 741 €, de sorte à conserver un taux minimal de financement par les maîtres d'ouvrage à hauteur de 30 %.

Ainsi le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financier		Type de financement	Montant actualisé	%
Etat		DRAC	153 515 €HT	17,2%
		Appel à projet Mobilités actives (AFITF)	3 526 375 €HT	
		Fonds Vert	960 930 €HT*	
Région Ile-de-France		GP3 (partie Etudes)	202 500 €HT	14,8%
		Plan vélo et budget participatif	2 300 000 €HT	
		Réseau Vélo Île-de-France	1 500 000 €HT	
Département des Yvelines		Direction de l'environnement (partie Etudes)	663 680 €HT	33,8%
		Contrat Yvelines Territoires	8 452 500 €HT	
Bloc local	Villes	Commune de Poissy (fonds de concours)	740 000 €HT	4,2%
		Commune de Carrières-sous-Poissy (fonds de concours)	380 000 €HT	
	Maîtres d'ouvrage	Communauté urbaine	7 629 000 €HT	28,3%
		SMSO	462 000 €HT	1,7%
TOTAL			26 970 000 €HT	100,0%

* Montant plafond de la participation de l'Etat, permettant de garantir que la part de financement des maîtres d'ouvrage reste fixée à 30% minimum

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la modification du montant prévisionnel de l'opération relative à la réalisation d'une passerelle sur Seine piétons/cycles reliant les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, afin de la porter à 26 970 000 €HT, soit 32 364 000 €TTC,
- de préciser que le nouveau montant à la charge de la Communauté urbaine s'élève à 7 629 000 €HT,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté urbaine conclue avec les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, ayant pour objet d'augmenter le montant des fonds de concours versés par les communes,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2018-09-27_ du 27 septembre 2018 portant approbation du programme et du montant prévisionnel de l'opération de réalisation d'une passerelle piétons/cycles pour le franchissement de la Seine entre les communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy et portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO),

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_13 du 12 juillet 2019 portant approbation de la modification du montant prévisionnel du programme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_14 portant habilitation du Président à engager la Communauté urbaine dans le cadre de l'appel à projets « Fonds de mobilités actives – Continuité cyclables » / plan vélo Etat, et autorisant le Président à signer la convention financière en découlant,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2019-11-07_01 du 11 juillet 2019 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit du SMSO,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-07_12 du 7 décembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit du SMSO,

VU l'arrêté d'attribution d'une subvention d'investissement au titre des crédits déconcentrés 2023 du Ministère de la Culture, établi par le Préfet de la Région Île-de-France, du 13 octobre 2023,

VU la convention de financement conclue avec la Région Île-de-France au titre du dispositif « Plan Vélo Régional » le 16 septembre 2021,

VU le Contrat Yvelines Territoires conclu avec le Département des Yvelines le 18 avril 2019, et sa convention opérationnelle n°GPS&O-1-8 conclue le 15 avril 2021,

VU la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté urbaine conclue avec les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy le 11 octobre 2023,

VU le courrier du Département des Yvelines du 28 juin 2024, actant de l'augmentation de sa participation financière,

VU le courrier de la Région Île-de-France du 5 août 2024, acceptant le principe d'un financement complémentaire dans le cadre de la réalisation du Réseau Vélo Île-de-France,

VU l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté urbaine conclue avec les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'information faite en Commission Vie quotidienne réunie le 4 février 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du montant prévisionnel de l'opération relative à la réalisation d'une passerelle sur Seine piétons/cycles reliant les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, afin de la porter à 26 970 000 €HT (vingt-six millions neuf cent soixante-dix mille euros hors taxes), soit 32 364 000 €TTC (trente-deux millions trois cent soixante-quatre mille euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 : PRECISE que le nouveau montant à la charge de la Communauté urbaine s'élève à 7 629 000 €HT (sept millions six cent vingt-neuf mille euros hors taxes).

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus.

ARTICLE 4 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté urbaine conclue avec les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, ayant pour objet d'augmenter le montant des fonds de concours versés par les communes.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 26/02/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 26/02/2025

Exécutoire le : 26/02/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 13 février 2025

Le Président



ZAMMIT-LOPESCU Cécile